Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213500184-20260423-2026_042-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Bazouge du Désert

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en LA BAZOUGE-DU-DESERT
Le : 24/04/2026
Et
Publication ou notification du : 24/04/2026

Date de la convocation : 14/04/2026

Date d'affichage : 14/04/2026

L'an 2026 et le 23 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de GAUTIER Henri-Claude, Maire.

Présents : M. GAUTIER Henri-Claude, Maire, Mmes : AUDGER Agnès, FEUILLET Stéphanie, GALODÉ Sylvie, HEUZÉ Marine, MABILLE Claire, RABASTE Carine, ROYER Angélique, MM : BRAULT Christophe, CATTEAU Jocelyn, DUDOUIT Jérémy, FLEURY Paulin, MASSON David, ROBERT Stéphane, ROUSSEAU Henri

A été nommé(e) secrétaire : Mme GALODÉ Sylvie

2026-042 Vote du Budget Primitif annexe 2026 du Lotissement Les Châtaigniers

Suite à la réunion de la Commission de finances du 14 avril 2026, il y a lieu de voter le BP 2026 du Lotissement Les Châtaigniers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibé, décide

DE VOTER favorablement le budget annexe 2026 du Lotissement Les Châtaigniers au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

6045 Achat d'études	20 800,00 €
605 Travaux	5 000,00 €
65888 Autres charges diverses	5,00 €
Total Dépenses Fonctionnement :	***25 805,00 €***
71355 Variation de stock de terrains aménagés	25 800,00 €
75888 Autres produits divers	5,00 €
Total Recettes Fonctionnement :	***25 805,00 €***
3555 Terrains aménagés	25 800,00 €
Total Dépenses Investissement :	***25 800,00 €***
1641 Emprunt	25 800,00 €
Total Recettes Investissement :	***25 800,00 €***

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/04/2026

Secrétaire de Séance,
GALODÉ Sylvie

Maire,
GAUTIER Henri-Claude

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.